



PHOTO : OWIKIMEDIA

SREL

À l'écoute

Luc Caregari

Non, le Service de renseignement n'est pas une administration comme les autres. Et c'est pourquoi l'« erreur » survenue sur une écoute est tout sauf anodine.

Si la politique était un concours de danse, Félix Braz, le ministre de la Justice, aurait reçu 10 points sur 10 pour la belle pirouette qu'il a effectuée cette semaine sur le parquet lors d'une interview, laquelle portait entre autres sur la « panne » du Srel chez nos confrères de la radio publique. Car pour Braz, le traitement rapide de cette erreur révélerait que « le système fonctionne bien ». Au-delà du beau spin de rhétorique politique, il est à espérer que le ministre ne croie pas en ses propres paroles. Car ce qui s'est passé n'est tout simplement pas conforme aux procédures prévues par la première loi de réforme du Srel.

Vendre au public l'histoire de cette « panne » comme une procédure normale relève de la mauvaise foi.

L'article 15 bis, intitulé « Obligations d'information », précise sous son premier point : « Le directeur du Service de renseignement informe spontanément la commission (de contrôle parlementaire ndlr) de toute irrégularité qu'il suspecte au sein de ses services. » Ce n'est pas : la commission parlementaire de contrôle du Srel invite le premier ministre à s'expliquer après la fuite dans la presse d'une écoute illégalement prolongée. Si l'affaire n'est pas comparable à celle de 2013, qui avait coûté la majorité parlementaire aux conservateurs, elle révèle tout de même que les dysfonctionnements n'ont pas disparu chez nos chers barbouzes. Et que le dispositif de contrôle mis en place par la réforme n'est pas suffisant, ce qui à l'époque du vote parlementaire avait été thématiquement par la presse, la société civile et certains partis de l'opposition

(pour ne pas nommer Déi Lénk). Mais la majorité gouvernementale ne voulait pas en entendre parler, préférant refermer ce dossier au plus vite pour ne pas s'y brûler les doigts.

Mais ce n'est pas uniquement ce boomerang qui vient heurter de plein fouet la coalition - qui sans l'affaire du Srel en 2013 ne serait pas en place. Il y a aussi ce que toute cette affaire révèle sur la mentalité à l'œuvre dans ce service. Pourquoi la fonctionnaire en place a-t-elle négligé de demander la prolongation de cette écoute, dans un service où l'on devrait justement connaître la sensibilité des écoutes et où l'irréprochabilité est requise ? Ça ne peut faire sens que quand on admet que le caractère sensible de l'écoute n'a pas été évalué à sa juste importance. Et que, de toute façon, la procédure d'autorisation n'était qu'une formalité et non pas un exercice conscient de la part de l'appareil administratif - qui écoutait tout de même une personne qui, a priori, n'avait pas enfreint de loi. Que, comme il est spéculé, cette écoute aurait pu être un service sur demande d'une autre agence de renseignement étrangère ne change pas la donne non plus.

Si on y ajoute la présence probable d'un agent du Srel au procès Luxleaks - qui aurait aussi bien pu y aller de sa propre initiative - et les rumeurs d'un climat de travail plutôt explosif à l'intérieur du service relayées dans la presse - le Quotidien a notamment fait état de conflits entre certains agents et la nouvelle directrice Doris Woltz, qui serait un peu trop stricte concernant l'application des nouvelles règles et garde-fous -, on peut arriver à la conclusion que la mission auto-octroyée d'une réforme fondamentale du Srel, qui rendrait impossible de tels dysfonctionnements, est du moins en péril sinon déjà un échec.

En tout cas, vendre au public l'histoire de cette « panne » comme une procédure normale relève de la mauvaise foi et ne servira pas à restaurer la confiance dans le Srel ni dans le gouvernement.

NEWS

60 Jahre Römische Verträge:

Der Abgesang von Ventotene **S. 3**Présidentielles: Hamon meets Brussels **p. 4**

REGARDS

Intersex: Das tabuisierte Geschlecht **S. 6**

Demandes d'asile:

La crise s'installe dans la durée **p. 9**2038 arrive vite: Scénarios pour agir **p. 11**

Chronik: Virun 100 Joer (1): Die Februar-Revolution

in der Luxemburger Presse **S. 14**Musique classique: Énergie et mystère **p. 16**Europäische Union: Alles wird anders **S. 18**